



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## **Motifs d'irrecevabilité des candidatures suivant l'Instruction générale relative au recrutement des personnels détachés sur un emploi d'enseignement, d'éducation et d'administration de l'AEFE (IGRD du 25 juin 2026)**

- 1) Les dossiers hors délai et/ou incomplets conformément aux pièces demandées.  
Sont considérés comme incomplets les dossiers qui ne comprennent pas à minima les pièces indiquées sur le modèle de dossier de candidature.
- 2) Une candidature émanant d'un agent ou agente non titulaire de la fonction publique française.
- 3) Pour les postes d'enseignant ou d'enseignante, la candidature d'un ou d'une fonctionnaire n'appartenant pas à un corps enseignant du 1er ou 2nd degré.
- 4) Une candidature d'un enseignant ou d'une enseignante titulaire candidatant pour une autre discipline que celle dont il ou elle est titulaire.
- 5) Les personnels non titulaires de leurs corps (stagiaires).
- 6) Les professeurs de lycée professionnel qui ne justifient pas d'une expérience récente et significative d'enseignement dans la discipline du poste.
- 7) Les agentes ou agents en cours de détachement relevant de la note de service annuelle du MEN relative aux recrutements et détachements des personnels à l'étranger, ou dont la demande de renouvellement de détachement a été transmise à leur administration d'origine.
- 8) Un candidat ou une candidate titulaire de l'Éducation nationale qui cumule plus de 3 ans de détachement à l'étranger suite à un nouveau détachement depuis la rentrée 2019, sans réintégration depuis 3 années de services effectifs en France.
- 9) Les personnels du seul ministère de l'Éducation nationale ayant accompli moins de 3 ans de services effectifs en France à la date de vacance du poste, après 6 années détachement à l'étranger.

<https://aefe.gouv.fr/fr/recrutement/recrutement-des-detaches-sur-missions-enseignement-education-administration/conditions-et-modalites-de-candidature>